



# LA NEWSLETTER DE JEAN-FRANÇOIS RAPIN

SÉNATEUR DU PAS-DE-CALAIS



Édito

En séance

En commission

Au Sénat

Déplacement

***Le 15 décembre dernier, la discussion budgétaire est arrivée à son terme au Parlement, après plus de 160 heures de séance au Sénat, l'examen de plus de 3000 amendements et l'adoption de 600 d'entre eux.***

***Après l'échec de la commission mixte paritaire entre députés et sénateurs le 6 décembre, le Gouvernement, en nouvelle lecture, a de nouveau déclenché, à trois reprises, le 49-3 à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 2023.***

Concernant les apports du Sénat en faveur des communes, la déception est grande pour la chambre des territoires. Pour les sénateurs de la majorité sénatoriale, il est incompréhensible que le Gouvernement refuse de prendre en considération les apports du Sénat, adoptés à une grande majorité, voire à la quasi-unanimité. Les sénateurs trouvent fort regrettable que leurs mesures de soutien aux collectivités et aux entreprises n'aient pas été retenues. Tout comme leurs propositions d'économies.

Cette attitude illustre la faible écoute de l'exécutif à l'égard des attentes des communes, relayées par le Sénat. Les maires sont pourtant en première ligne au quotidien dans les relations avec nos concitoyens et ont de moins en moins les moyens d'agir.

Chaque déplacement dans nos villages et villes, me conforte dans l'idée que c'est de l'expérience des élus locaux dont les responsables politiques devraient s'inspirer pour enrichir leur réflexion.

Fervent défenseur de l'équilibre et de l'équité entre territoires, je porte, chaque jour au Sénat, dont la mission est d'assurer la représentation des collectivités territoriales de la République, la voix des villages du département et de ses habitants, de ses chefs d'entreprise, de ses commerçants et artisans, de ses associations, de sa jeunesse...pour les accompagner à construire l'avenir, à nous préparer aux enjeux, aux défis et contraintes de demain grâce à leurs initiatives, leur dynamisme et leur créativité.

Permettez-moi pour conclure de souhaiter à chacun d'entre vous de belles réalisations dans vos vies personnelles, familiales et professionnelles.

Je vous adresse pour 2023, mes vœux de bonheur, de prospérité et de santé.

*Bien fraternellement Jean-François Rapin*



# RÉSULTATS DE MON ANNÉE PARLEMENTAIRE

L'observatoire citoyen a publié les résultats de l'activité parlementaire des 348 sénateurs en cours de mandat. Initiative totalement indépendante des institutions publiques, elle s'intéresse exclusivement au travail législatif et de contrôle du gouvernement propres à la fonction parlementaire. Toutes les données relatives à l'activité parlementaire présentées sont issues du site du Sénat et du Journal Officiel.

## SEMAINES D'ACTIVITÉ

**3<sup>ème</sup>** /348

**NOMBRE DE SEMAINES**  
OÙ LE SÉNATEUR A ÉTÉ RELEVÉ  
PRÉSENT EN COMMISSION OU A PRIS  
LA PAROLE EN HÉMICYCLE

**4<sup>ème</sup>** /348

**COMMISSION RÉUNIONS**  
NOMBRE DE RÉUNIONS DE  
COMMISSION OÙ LE SÉNATEUR  
A ÉTÉ RELEVÉ PRÉSENT

**3<sup>ème</sup>** /348

**COMMISSION INTERVENTIONS**  
NOMBRE D'INTERVENTIONS  
PRONONCÉES PAR LE SÉNATEUR EN  
COMMISSIONS

**9<sup>ème</sup>** /348

**RAPPORTS ÉCRITS**  
NOMBRE DE RAPPORTS OU AVIS  
DONT LE SÉNATEUR EST L'AUTEUR

**6<sup>ème</sup>** /348

**PROPOSITIONS ÉCRITES**  
NOMBRE DE PROPOSITIONS DE LOI  
OU DE RÉOLUTION DONT LE SÉNATEUR  
EST L'AUTEUR





## DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**Dépôt d'une proposition de loi visant à verser automatiquement une bourse d'études (échelon 7) aux étudiants dont au moins l'un des deux parents est porteur de handicap (dont le taux d'incapacité est supérieur à 80%).**

La survenue du handicap au sein d'une famille modifie les repères ainsi que les projets familiaux. S'ajoute au traumatisme, un véritable bouleversement qui nécessite l'adaptation et la réorganisation familiale.

Que le handicap soit cognitif, moteur, sensoriel ou psychiatrique, il plonge la famille dans un monde complètement différent et en même temps semblable. De surcroît, lorsqu'il s'agit d'un des parents qui est porteur de handicap.

Une attention particulière doit être accordée à ces familles à qui incombent des exigences supplémentaires pour assurer leurs rôles familiaux et sociaux. Pour assumer leurs responsabilités familiales, professionnelles et sociales, ces familles ne doivent pas être désavantagées du fait de la présence d'une personne handicapée dans leur quotidien.

Au-delà du sentiment de culpabilité du parent handicapé d'imposer à la cellule familiale les conséquences de sa déficience, le développement, l'épanouissement et surtout l'éducation des enfants revêtent un défi supplémentaire compte tenu des nombreuses contraintes auxquelles ces familles sont exposées et doivent faire face.

Comme tous les parents, ils espèrent le meilleur pour leur(s) enfant(s) en veillant à leur intégration sociale et en leur assurant un avenir professionnel.

De nombreux enfants éprouvent un sentiment d'obligation, de responsabilisation accrue et précoce, les amenant à devenir « aidants » au quotidien.

Il est douloureux de voir son père ou sa mère souffrir. Ces enfants, adolescents, viennent en aide, de manière régulière et fréquente à leur parent.

En France, la prise en compte, la reconnaissance et l'accompagnement spécifique des jeunes aidants manquent cruellement. Le retentissement que leur rôle occasionne sur leur vie scolaire et le retentissement psychologique et physique de cette situation obligent à davantage de complaisance.

Par ailleurs, le handicap a un impact financier sur la famille et a, par répercussion, un impact sur l'éducation et le développement des enfants.

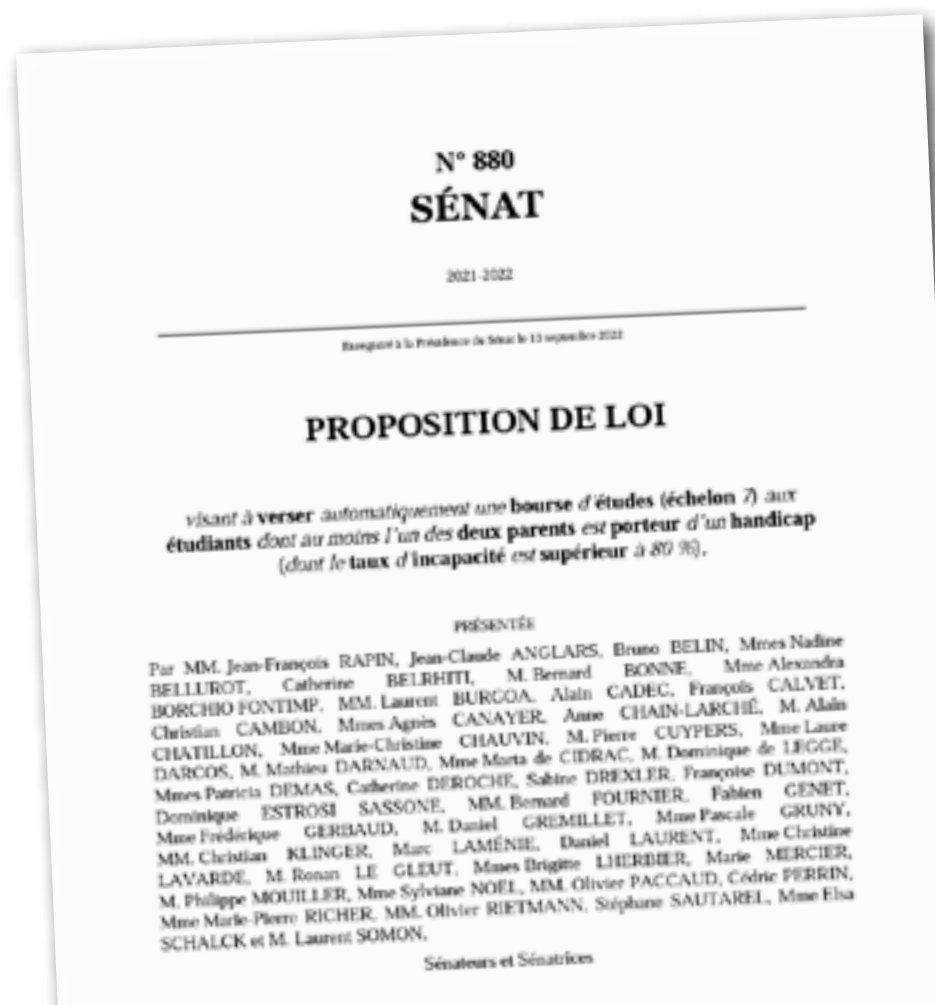
Malgré les difficultés socio-économiques de notre société, ces enfants méritent une plus grande solidarité. Les intentions positives que l'on véhicule dans les discours officiels ne suffisent plus. Le caractère spécifique de ces familles, et particulièrement les moyens octroyés à la scolarisation des enfants, appellent à un meilleur accompagnement de la part des pouvoirs publics.

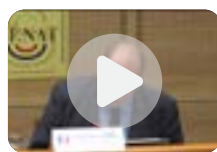
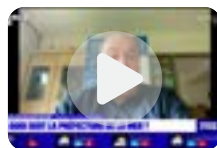
De son statut de collégien à son statut d'étudiant, cette différence doit être reconnue et ouvrir des droits particuliers pour permettre aux enfants de mener leur parcours scolaire dans des conditions favorables. Aujourd'hui, le handicap d'un parent ne peut constituer un frein à la poursuite d'études notamment dans l'enseignement supérieur.

En matière de politique familiale, les mesures à l'égard de ces enfants pour assurer les frais liés à leur scolarisation sont inexistantes.

Dès maintenant, il y a une nécessité à faire du soutien à ces enfants une priorité.

À ce titre, j'ai déposé une proposition de loi afin que tout étudiant, dont un des parents est porteur d'un handicap, et dont le taux d'incapacité est supérieur à 80%, puisse bénéficier d'une bourse d'État à l'échelon maximal.





Retrouvez mon intervention en tant que Président de la Commission des Affaires européennes au Sénat dans le cadre du débat sur la prise en compte des territoires, des savoir-faire et des cultures dans l'élaboration de réglementations européennes d'harmonisation.



Retrouvez mon intervention lors des Questions d'Actualité au Gouvernement où j'ai interrogé le ministre Olivier Becht, délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger sur la relation franco-allemande.

## NÉCESSAIRE RÉAFFECTATION DE L'HÉLICOPTÈRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE DANS LE PAS-DE-CALAIS NOMMÉ DRAGON 62.

*Lors des questions orales au Gouvernement le mardi 13 décembre, j'ai interrogé Madame Sonia Backes, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargée de la Citoyenneté, sur la nécessaire réaffectation de l'hélicoptère de la Sécurité Civile nommé Dragon 62.*

Basé à l'aéroport de Le Touquet sur la côte d'Opale dans le Pas-de-Calais, il opérait sur l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais pour des missions de secours, de transports de blessés, et de prévention avant son redéploiement en Guyane en 2015.

Les multiples interpellations auprès des différentes autorités, manifestant une iniquité dans le traitement de la protection et du secours de la population régionale n'avaient pas permis son maintien alors qu'il intervenait pour les accidents de la route, en mer, sur la côte ou à domicile.

Or, son implantation dans le département se justifie pleinement non seulement par :

- la présence migratoire
- l'importance du bassin de population à protéger à savoir plus de 1,4 millions d'habitants, par la diversité des risques
- la topographie du département. Sur près de 140 km, de Berck-sur-Mer à la frontière belge, la côte présente une grande diversité, avec des secteurs à falaises qui alternent avec de longues plages sableuses surmontées de dunes et entrecoupées par des estuaires. Autant de sites à risques et difficilement accessibles par les moyens classiques.





Par ailleurs, l'affluence de touristes progresse ces dernières années, de manière continue. Désormais reconnue comme une destination touristique à part entière, le Pas-de-Calais idéalement situé à proximité de la Belgique et du Royaume-Uni, voit sa fréquentation s'accroître de manière exponentielle comme nous avons pu le constater cet été. Cette augmentation massive de populations, notamment d'avril à septembre, nécessite de renforcer les moyens de secours d'urgence.

Certes, d'autres moyens de secours hélicoptérés interviennent dans la région, à travers la Gendarmerie, le Samu ou encore la Marine nationale, dédiée uniquement aux secours de mer. Toutefois, le retour d'un hélicoptère de la sécurité civile sur le territoire correspond à un réel besoin pour assurer une mission de protection des populations et une couverture géographique de manière optimale.

Alors qu'un nouveau schéma d'implantation est étudié, j'ai interpellé le Gouvernement sur la nécessaire réaffectation d'un hélicoptère de la sécurité civile dans le Pas-de-Calais et la possibilité de réarmer la base du Touquet de façon permanente ou à défaut sur un mode saisonnier.

## RETROUVEZ MA QUESTION SUR LA RÉAFFECTATION DU DRAGON 62 - QUESTION À LA MINISTRE BACKES



## LE SÉNAT REJETTE LE PROJET DE BUDGET 2023

**Le Sénat a dénoncé le recours par l'exécutif du 49.3, pour la dixième fois cet automne, sur un texte budgétaire qui est celui de tous les records, tant en termes de déficit que de niveau d'emprunts nouveaux.**

Le Sénat avait proposé un grand nombre d'amendements pour élaborer un budget sérieux, marqué par la volonté de répondre aux mieux aux attentes des Français, des entreprises et des collectivités.

Le Gouvernement n'a quasiment rien repris des apports du Sénat, que ce soit en faveur des collectivités territoriales, des entreprises ou en terme d'économies.

La seule mesure notable reprise par le Gouvernement est la suppression par le Sénat du dispositif d'encadrement des dépenses des collectivités, assorti de sanctions (« cahors bis »).

Toutes les propositions d'économies ont été refusées : les crédits supprimés ont été rétablis.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 s'est conclue par un échec. La France n'a pas besoin de plus de chèques en bois, de toujours plus de dépenses publiques, elle a besoin de vraies réformes !



## LOPMI : LA LOI SÉCURITÉ DÉFINITIVEMENT ADOPTÉE PAR LE SÉNAT !

*Le vote final de ce texte prévoit pour les forces de sécurité le déploiement de 15 milliards d'euros sur les cinq prochaines années.*

La moitié du budget débloqué par la LOPMI est consacrée à la modernisation des usages numériques au sein des forces de l'ordre, afin de renforcer la lutte contre la cybercriminalité. Les fonds doivent être utilisés pour la création d'une école de formation cyber au sein du ministère de l'Intérieur, la mise en place d'un dispositif d'alerte en cas d'attaque mais aussi le déploiement de 1 500 agents « cyber-patrouilleurs », chargés de traquer les escroqueries en ligne, les trafics ou encore les atteintes aux mineurs. En tout, ce sont 8 500 postes de policiers et gendarmes en cinq ans qui vont être créés avec la LOPMI.

## PEINES RENFORCÉES POUR LES RODÉOS URBAINS, LES VIOLENCES FAITES AUX ÉLUS ET LE REFUS D'OBTEMPÉRER

Par ailleurs, les sénateurs ont renforcé les peines contre les violences faites aux élus, les rodéos urbains et le refus d'obtempérer, désormais passible de 3 ans de prison et 30 000 euros d'amende. L'outrage sexiste et sexuel est considéré comme un délit dans certains cas, notamment lorsqu'il vise un mineur. Il est passible de 3 750 euros d'amende.

Enfin sur la question de l'implantation de 200 nouvelles brigades de gendarmerie, le Sénat a mis l'accent sur un dispositif visant à une concertation renforcée avec les élus et à une amélioration de la soutenabilité financière des dépenses de construction de ces nouvelles brigades pour nos territoires.

## FEU VERT DU SÉNAT POUR « LUTTER CONTRE L'ENGRILLAGEMENT ET PROTÉGER LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE »

*Le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi visant à limiter l'engrillagement et protéger la propriété privée. Ce texte a pour but de lutter contre la multiplication des grillages dans plusieurs régions de France, qui pose des problèmes de sécurité incendie et sanitaire, empêche la libre circulation de la faune et nuit au développement du tourisme rural.*

Un ultime vote de l'Assemblée nationale, qui ne portera que sur l'article 5, relatif à l'agrainage et l'affouragement, devra venir confirmer la version du texte adoptée par le Sénat, avant promulgation de la loi courant février 2023.



Le texte prévoit désormais les dispositions suivantes :

- Interdiction et suppression des clôtures hautes (30cm au-dessus de la surface du sol et limitées à 1,20m de hauteur) construites depuis 30 ans dans les zones naturelles et forestières. Les clôtures ne devront ni blesser les animaux, ni constituer des pièges pour la faune. Les clôtures implantées dans le milieu naturel devront enfin faire l'objet d'une déclaration préalable. Le texte prévoit un certain nombre de dérogations, par exemple pour les clôtures installées dans les domaines nationaux, les clôtures des élevages ou les clôtures revêtant un caractère historique et patrimonial. Le délai pour la mise en conformité est le 1er janvier 2027.
- Obligation de déclaration préalable auprès du préfet, dans le cas où l'effacement d'une clôture porterait atteinte à l'état sanitaire, aux équilibres écologiques ou aux activités agricoles du territoire.

- Possibilité, pour les inspecteurs de l'environnement (OFB), d'accéder aux enclos pour y réaliser des contrôles et définition des sanctions en cas de non-respect des nouvelles règles (peine de 3 ans de prison, 150 000€ d'amende, éventuellement complétées par la suspension du permis de chasse), étant précisé que les territoires demeurants clos devront dorénavant respecter les règles en matière de dates d'ouverture et de plans de chasse.

- Création d'une contravention de 4e classe pour sanctionner la pénétration dans une propriété rurale ou forestière sans autorisation (y compris par des moyens légitimes et sans forcément y commettre de dégâts).

- Possibilité d'utiliser le fonds biodiversité (abondé par les chasseurs) pour financer le remplacement des clôtures par des haies.

- Interdiction de l'agrainage et de l'affouragement dans les enclos hermétiques, avec des exceptions encadrées par décret inscrites dans les Schémas départementaux de gestion cynégétique. Autorisation de principe pour les espaces non clos dans le cadre de la loi 2019, avec également inscription dans les schémas départementaux mais maintien de l'interdiction du nourrissage en tas.

Au travers de ce texte, les sénateurs de la majorité souhaitent envoyer un signal fort aux collectivités, rassemblant chasseurs, non-chasseurs, propriétaires et promeneurs, pour combattre l'emprisonnement de la nature derrière des grillages.

## SÉCHERESSE : LE SÉNAT PRÉCONISE UNE «GESTION TERRITORIALISÉE» DE L'EAU

*La France doit s'adapter à l'accélération des conséquences du changement climatique. La délégation à la prospective du Sénat formule ainsi huit recommandations pour faire de l'eau un bien commun partagé, répondant aux attentes de la société dans un contexte de transition hydrique.*

Réalisée par la délégation à la prospective, chargée de réfléchir aux transformations de la société et de l'économie, qui a effectué 30 auditions et deux déplacements, cette proposition devra être débattue en séance dans les prochaines semaines.



La délégation préconise notamment de permettre la construction de nouvelles retenues d'eau, de préférence multi-usages, lorsque le service environnemental et économique rendu est positif.

Les auteurs estiment qu'il faut refuser de disqualifier d'emblée la création de retenues d'eau artificielles dès lors que leurs effets collatéraux ne posent pas de problème. Lorsque l'on a la possibilité de ponctionner une ressource abondante hors période d'étiage, constituer des réserves peut être une solution pertinente d'un point de vue économique mais aussi d'un point de vue environnemental, soulignent-ils.

Le rapport suggère également d'accélérer l'adaptation des pratiques agricoles aux nouvelles tensions hydriques ou encore d'augmenter les moyens financiers consacrés à l'eau, en particulier ceux des Agences de l'eau.



## « FEMME, VIE, LIBERTÉ ! » : LE SÉNAT APPORTE SON SOUTIEN AU PEUPLE IRANIEN

*Le Sénat a organisé une conférence en soutien au peuple iranien, en présence de sa Majesté l'impératrice Farah Pahlavi.*



A cette occasion, les sénateurs ont salué le courage exceptionnel des femmes iraniennes et annoncé le dépôt d'une proposition de résolution pour réclamer le renforcement des sanctions à l'encontre du régime iranien. Ils souhaitent, notamment, que la France et l'Union européenne intensifient le gel des avoirs des responsables de la répression et qu'elles interdisent toute mise à disposition de fonds à leur bénéfice.

Les sénateurs demandent également au Gouvernement d'intervenir auprès de l'ONU pour que la République islamique d'Iran cesse de siéger au sein de la commission des Nations-unies sur la condition de la femme et que la Cour pénale internationale soit saisie des crimes perpétrés à l'encontre du peuple iranien.

## AGRESSIONS D'ÉLUS : LE SÉNAT ROMPT L'ISOLEMENT JUDICIAIRE

*Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, les agressions physiques contre les élus ont augmenté de 47% sur les onze premiers mois de 2021, par rapport à la même période l'année précédente.*



Fort de ce constat, les sénateurs de la majorité avait déjà introduit, en octobre dernier, dans la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur « Lopmi », un alourdissement des peines encourues en cas d'agression d'élus. Aujourd'hui, c'est à l'unanimité que le Sénat a adopté un texte de loi permettant aux différentes associations d'élus de se constituer partie civile pour soutenir un élu victime d'agression.

La nouvelle rédaction permet à toutes les associations d'élus, reconnues d'utilité publique, au rayonnement national et avec une ancienneté suffisante, de se constituer partie civile.

Le Sénat, l'Assemblée nationale, le Parlement européen ou la collectivité territoriale concernée pourront également agir en soutien de leurs membres respectifs.

Le champ des infractions concernées est étendu à l'ensemble des crimes et délits contre des personnes et les biens, à certaines atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique et à tous les délits de presse. Les proches vivant sous le même toit que l'élus bénéficieront de la même protection. Le texte prend également en compte «les nouveaux risques auxquels sont exposés les élus, notamment la divulgation en ligne d'informations personnelles ».

Le gouvernement s'est engagé à un examen rapide de ce texte par les députés.



## ÉNERGIES RENOUVELABLES : LE SÉNAT DONNE PLUS DE POUVOIR AUX MAIRES !

*Lors de l'examen du projet de loi «énergies renouvelables» (ENR), le Sénat a voté un nouveau dispositif permettant aux maires de décider si leur commune est ou non en mesure de recevoir des projets d'énergie renouvelables, notamment d'éoliennes.*



Le maire et le conseil municipal auront désormais ce choix.

Après une négociation difficile avec l'État, le dispositif initialement prévu qui conduisait les maires à se prononcer projet par projet a été remplacé par un dispositif alternatif à portée générale. C'est à cette condition que le Gouvernement a accepté de transcrire dans la loi la volonté du Sénat de donner aux maires plus de pouvoir.

Dans les documents d'urbanisme les maires pourront choisir avec le conseil municipal les zones susceptibles de recevoir des projets « énergies renouvelables ». Un avis conforme du maire sera désormais requis. Dans les zones non fléchées, en application de la loi 3DS, là encore le choix reviendra aux maires de décider si une implantation est ou non souhaitable.

Les maires auront le dernier mot. Ces derniers pourront donc s'opposer à l'implantation d'éoliennes s'il n'en souhaite pas sur leur territoire.

Afin d'accélérer la modification des PLU et PLUI, le Sénat a prévu la possibilité d'une modification simplifiée pour réglementer l'implantation des ENR.

Les sénateurs de la majorité avaient, par ailleurs, proposé une distance de 40 kilomètres des côtes pour les éoliennes en mer. Cette disposition a été supprimée par le gouvernement lors de la discussion en séance publique.

D'autre part, le Sénat a élargi le rôle de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et introduit son avis conforme pour tout projet éolien situé à moins de 10 kilomètres d'un monument historique.

## BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : LE SÉNAT APPORTE DE VRAIES SOLUTIONS ALTERNATIVES

*Souhaitant « apporter des solutions là où le Gouvernement hésite et peine à réformer le pays », la majorité sénatoriale a profondément remanié le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2023.*

La majorité sénatoriale a tout d'abord voté une réforme des retraites, assortie d'une période préalable de négociation, qui permettra d'assurer un avenir sans déficit aux régimes de retraites. Les sénateurs considèrent en effet qu'il y a urgence à agir pour maintenir le niveau de vie des retraités, assurer une retraite pour les générations encore actives et pallier les injustices qui existent dans le régime actuel.

Afin de lutter contre les déserts médicaux, les sénateurs ont également introduit dans le texte les dispositions de la proposition de loi du groupe LR instaurant une 4<sup>e</sup> année d'internat pour les étudiants en médecine générale, afin qu'ils puissent se former sur le terrain, encadrés par des médecins titulaires. Avec cette mesure, ce sont près de 4000 jeunes médecins généralistes qui seront répartis tous les ans dans les zones en tension.

Le Sénat a par ailleurs corrigé la copie du Gouvernement qui prévoyait de ponctionner 2 milliards d'euros sur la branche famille de la sécurité sociale, alors qu'il y a urgence à reconstruire une politique familiale qui a été méthodiquement détricotée sous les Présidences Hollande et Macron.

Le Sénat a aussi rappelé au Gouvernement qu'il ne pouvait pas ignorer la question de l'autonomie et qu'il devait s'en préoccuper rapidement.

Enfin, les sénateurs ont décidé de rejeter l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie pour 2023 (ONDAM) présenté par le Gouvernement, en raison de son insincérité et d'une perspective budgétaire qui ne permettra pas de résoudre les graves difficultés auxquelles est confrontée la santé dans notre pays.

L'examen du PLFSS par le Sénat a mis le doigt sur les graves lacunes de la politique sociale, familiale et de santé du Gouvernement. Le Sénat a porté de vraies solutions alternatives. La balle est désormais dans le camp du Gouvernement qui a le pouvoir de conserver dans le texte définitif ces mesures courageuses et responsables.

## ASSURER LA PÉRENNITÉ DE NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE

*Constants sur ce dossier depuis plusieurs années, les sénateurs de la majorité ont fait adopter un amendement pour avancer sur la réforme des retraites.*

Après l'échec de la réforme Macron lors du premier quinquennat et les attermolements constants du Gouvernement, ils ont démontré l'occasion de l'examen de la loi de financement de la Sécurité sociale que des pistes sérieuses et acceptables existent pour assurer un avenir serein au régime par répartition.

Pour les sénateurs, cette réforme est nécessaire pour enrayer la baisse du niveau de vie des retraités, offrir aux jeunes générations la perspective d'une véritable retraite et corriger certaines situations injustes. La logique de la solidarité intergénérationnelle doit être préservée. Cette réforme assurerait une meilleure égalité de traitement entre fonctionnaires et salariés avec la mise en place d'une pension minimale de 1 200 euros, équivalente à celle des fonctionnaires.



Les sénateurs ont ainsi proposé qu'une concertation élargie soit mise en place et ont voté des orientations qui permettront d'assurer la pérennité d'un système menacé par le déséquilibre de son financement.

Le dispositif proposé prévoit une retraite à 64 ans, une accélération de la réforme Touraine (43 ans de cotisations) et le maintien d'une retraite à taux plein à 67 ans, quel que soit le nombre de trimestres cotisés.

Les sénateurs de la majorité ont par ailleurs insisté sur l'importance de prévoir des dispositifs pour corriger les inégalités qui existent actuellement quant à l'emploi des seniors et les carrières longues. La question de la pénibilité doit également mieux être prise en compte.

Il y a désormais urgence, pour le sauver, à réformer notre système de retraite !

## RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE : LES MARQUEURS FORTS DU SÉNAT

*L'objectif initial de ce projet de loi de cinq articles, présenté comme « technique » par l'exécutif, est de permettre au gouvernement de proroger les règles actuelles d'indemnisation des chômeurs du 1er novembre jusqu'au 31 décembre 2023 pour donner du temps à la future négociation avec les partenaires sociaux sur la gouvernance du régime.*

L'accord trouvé en commission mixte paritaire reprend les apports du Sénat notamment sur la gouvernance de l'assurance chômage, les incitations à accepter un CDI dans un contexte de fortes tensions du marché du travail et sur la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La commission mixte paritaire a ainsi acté :

- L'ouverture d'une négociation interprofessionnelle sur la gouvernance de l'assurance chômage, qui portera notamment sur l'équilibre financier du régime et l'opportunité de maintenir le document de cadrage ;
- La suppression de l'allocation chômage après deux refus de CDI à l'issue de contrats à durée déterminée ou de missions d'intérim ;
- Le principe de l'ouverture de la VAE à toute personne dont l'expérience est en lien avec la certification visée ;
- La modulation de l'indemnisation chômage en fonction de la situation du marché du travail.



Pour les sénateurs de la majorité, l'assurance chômage doit demeurer un système assurantiel destiné à pallier les difficultés de la vie, elle ne peut plus être un guichet qui ouvre des droits rechargeables et utilisables à volonté. Le Sénat a fait prévaloir l'intérêt général et l'importance de la valeur travail.





## EN COMMISSION FINANCES

En commission des Finances, examen de mon rapport sur les crédits alloués à la mission « Recherche et enseignement supérieur » dans le cadre du projet de loi de finances 2023.

En tant que rapporteur, j'ai proposé d'adopter les crédits de cette mission, qui ont été votés par les membres de la commission.



## EN COMMISSION DES AFFAIRES EUROPEENNES



Déplacement à Belgrade, avec le Président Gérard Larcher, à la rencontre du Président de la République Serbe, Alexandre Vucic.



Rencontre avec l'Ambassadeur d'Espagne



Accueil d'une délégation de parlementaires du Monténégro



## RETROUVEZ L'ÉMISSION UN MONDE EN DOCS



**INVITE DE L'EMISSION**  
- *Un monde en docs* -

Samedi 22 octobre - 22 h  
Dimanche 23 octobre - 10 h 30

Auteur de : Philippe Henarejos - Rédacteur en chef de Ciel et Espace  
Michel Tognini - Astronaute - Ancien directeur du centre des astronautes de l'ESA  
Chloé Duffort - Spécialiste des questions de défense et d'aérospatial - Sciences po Bordeaux  
Présentée par Rebecca Filoussi

Plus de 50 ans après les premiers pas de l'homme sur la lune, l'exploration spatiale continue de passionner partout dans le monde. Des aventures de Thomas Pesquet à bord de l'ISS (station spatiale internationale) aux lancements de fusées depuis Cap Canaveral en Floride ou ailleurs et désormais à la nouvelle course aux étoiles que se livrent les deux milliardaires Elon Musk et Jeff Bezos, sommes-nous nostalgiques de l'enthousiasme suscité depuis des décennies ? L'ouverture aux entreprises privées a-t-elle réveillé les appétits de conquête spatiale ? Ou faut-il y voir un danger ? Rebecca Filoussi et ses invités ouvrent le débat.

0:00

En octobre, en tant que membre du groupe de travail «Espace», j'ai été convié à participer à l'émission «Un monde en docs» pour évoquer la conquête spatiale autour de Philippe Henarejos, Rédacteur en chef de Ciel et Espace, Michel Tognini, Astronaute et ancien directeur du centre des astronautes de l'ESA et Chloé Duffort, Spécialiste des questions de défense et d'aérospatial à Sciences po Bordeaux.



## ACCUEIL DES ELUS DU PAS-DE-CALAIS AU SENAT



**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES  
DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS**

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION  
D'AUDRUICQ ET PIERRE-HENRI DUMONT, DÉPUTÉ**



**AVEC LE PRÉSIDENT DU SÉNAT  
GÉRARD LARCHER**



## ACCUEIL DES ELUS DU PAS-DE-CALAIS AU SENAT



**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DE BLENDECQUES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DE LE PORTEL**







**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA TERRE DES 2 CAPS**

**LES ÉLUS DU PAS-DE-CALAIS À L'OCCASION  
DU CONGRÈS DES MAIRES**





## ACCUEIL D'UNE DELEGATION DE SENATEURS ROUMAINS



Après m'être rendu en Roumanie, j'ai accueilli avec [Marta de Cidrac](#), Vice-présidente de la Commission des Affaires européennes, une délégation de sénateurs roumains.

A cette occasion, j'ai tenu à leur faire découvrir les Baies de Somme, de l'Authie et de la Canche.

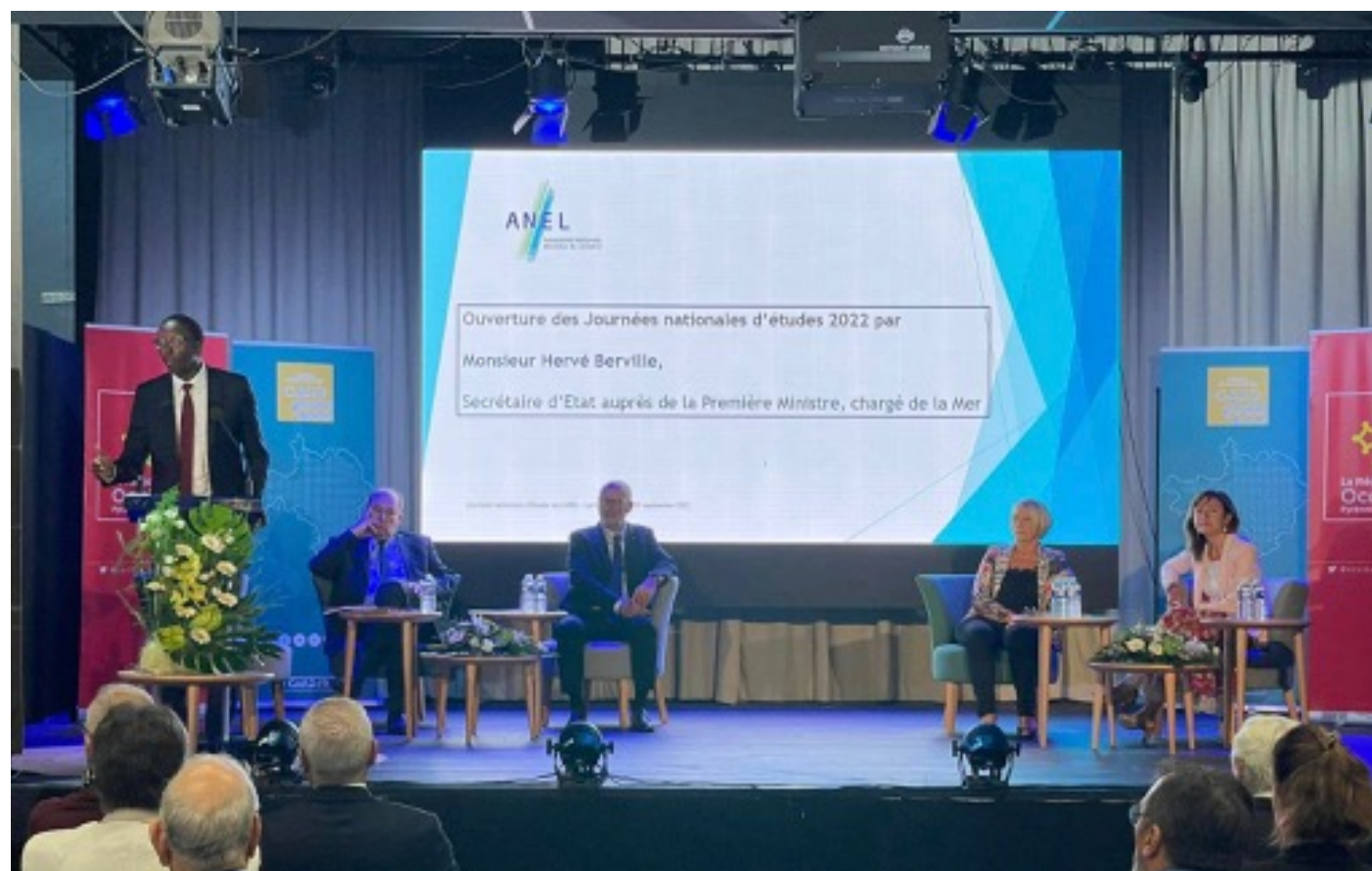
Des échanges enrichissants, à la fois sur les sujets d'actualité qui préoccupent nos deux pays mais aussi des partages d'expérience dans bien des domaines comme l'environnement ou encore la gestion du littoral.

Autant de thèmes nourris grâce à la participation d'élus, des Sous-Préfets des arrondissements de Boulogne et de Montreuil, de la présence des techniciens du Parc du Marquenterre, du Conseil de Rivages et de la Direction des Ports, de la Mer et du Littoral de la Région Hauts-de-France.

Une journée riche en discussions sous le signe de la coopération avec une volonté affirmée d'une collaboration accrue entre les commissions des affaires européennes des deux états.



## JOURNÉES NATIONALES D'ETUDES DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL



Les Journées d'études de l'Association Nationale des Élus du Littoral qui se tenaient cette année au Grau-du-Roi avaient pour thème « Vivre le littoral ».

Deux jours de débats et de rencontres, réunissant les élus de métropole et d'outre-mer, où nous avons eu l'honneur d'accueillir

- Hervé Berville, Secrétaire d'Etat chargé de la Mer
- Dominique Faure, Secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité
- Bérangère Couillard, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie
- Caroline Cayeux, Ministre chargée des Collectivités territoriales

Pour ma part, ce congrès a été teinté de satisfaction et d'émotion. Après avoir présidé durant dix ans cette association, et comme je m'y étais engagé, j'ai souhaité passer le flambeau. C'est Yannick Moreau, maire des Sables d'Olonne qui a été élu lors de l'Assemblée générale.



Je resterai personnellement présent à ses côtés, tout comme l'avait été Yvon BONNOT, permettant à l'histoire de l'ANEL de s'inscrire dans la continuité, tout en donnant de nouvelles impulsions. En ma qualité de sénateur, j'aurai plaisir à porter auprès de mes collègues les positions de l'ANEL et, ainsi que je l'avais annoncé lors de « l'Appel de Pornic », je m'engage, en ma qualité de Président de la Commission des Affaires européennes au Sénat, dans la mise en réseau des élus du littoral à l'échelle européenne, préfigurant une Association européenne des élus du littoral, sur le modèle de l'ANEL, tournée vers les défis et opportunités que nous avons en commun à l'échelle européenne.

En 10 ans, nous avons, ensemble, relevé des défis importants pour les littoraux métropolitains et ultramarins et la place de l'ANEL a ainsi été confortée auprès des pouvoirs publics. Les regards et ambitions que nous portons pour nos territoires ont naturellement évolué au cours des dernières décennies.

Nous, élus, sommes à la fois témoins et acteurs de ces changements, tout en restant garants de principes fondamentaux parmi lesquels la conviction que le littoral constitue, plus que le patrimoine commun de la Nation, un joyau à préserver.

Bon vent à l'Association nationale des Élus du Littoral !



## « MON SÉNATEUR ET MOI » : L'APPLICATION NOUS PERMETTANT D'ÉCHANGER ENSEMBLE !

*Le Sénat est le représentant des collectivités territoriales. Ainsi, il me paraissait essentiel que l'information entre les sénateurs et les élus locaux soit la plus fluide possible. C'est la raison pour laquelle, afin de relayer et de prendre en compte votre action et vos souhaits, nous avons mis en place un nouvel outil.*

Il s'agit d'une application mobile appelée « Mon Sénateur et moi » qui nous permettra de dialoguer de façon simple et directe.

Cet outil de communication, qui facilitera nos échanges et la remontée de l'information (du département vers le Sénat et du Sénat vers le département), vous permettra très concrètement de :

- Suivre l'actualité sénatoriale et locale : des contenus seront publiés régulièrement sur l'application ;
- Donner votre avis sur les textes en cours d'examen au Sénat ;
- Enfin cette application sera pour vous un moyen de prendre rendez-vous avec moi et de m'écrire directement et sans intermédiaire.

Pour télécharger cette application, il vous suffit de cliquer sur l'un des deux liens suivants :







Au lycée maritime du Portel, en ma qualité de Conseiller Régional et Président du Parlement de la Mer des Hauts-de-France en présence du Directeur Général des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture, Éric BANEL, de Madame la Proviseure, Eliane Maheut et du Président du comité Régional des Pêches, Olivier Leprêtre.



Jean Paul Lagache, maire de Vacqueriette-Erquieres, peut être fier d'avoir su mobiliser le co-financement de la Région, du Département et de l'Etat pour réaliser la rénovation des 400 mètres de la « rue du marais »



A Montreuil-sur-Mer, à l'arrivée des attelages de la « Route du Poisson » qui faisaient route vers Paris.



A l'inauguration du buste de Marcel Guerville, ancien maire de la Ville d'Etaples-sur-Mer en présence de sa famille.





A l'exposition « Art en Ferme » à la ferme pédagogique et centre de médiation animale «Le relais des Sources» à Saint Rémy au Bois, chaleureusement accueilli par Stéphanie Jovet, gérante de la ferme pédagogique et intervenante en médiation animale.



A la ducasse de Marconnelle à l'invitation de Claude Baquet, maire de la commune



A l'invitation de la Banque Publique d'Investissement (BPI), j'ai assisté à l'émission Vive ta Ville, organisée dans le cadre de l'étape du Big Tour, à Etaples-sur-Mer



A Berck-sur-Mer, lors de l'inauguration de la piste d'athlétisme et du terrain synthétique de football. Situés à proximité des établissements scolaires, ces équipements de qualité ont bénéficié du soutien financier de la Région Hauts-de-France





A Montreuil-sur-Mer, à l'inauguration de la stèle en l'honneur des Médailleurs Militaires. A l'occasion du 170ème anniversaire de la Médaille Militaire, l'association des Médailleurs Militaires de Montreuil-sur-Mer, Hesdin et environs, présidée par M. Patrick Van Laere a tenu à commémorer celles et ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions.

La Région Hauts-de-France qui accompagne les collectivités et associations qui font vivre le devoir de mémoire a soutenu cette initiative. Très honoré d'avoir reçu du Président Van Laere le diplôme d'honneur et la médaille de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire.



Au Palais des Congrès du Touquet-Paris-Plage pour la 7ème édition de la Journée des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais.



A l'inauguration de la Journée des parents aidants, des 4 gîtes "Tourisme et handicaps" et du minibus PMR, la "Bobomobile" aux Bobos à la Ferme à la Madeleine-sous-Montreuil. Espace d'accueil unique en son genre, les Bobos à la Ferme ont pu compter sur le soutien de la [Région Hauts-de-France](#). Au cœur d'un havre de paix, Élodie d'Andréa et Louis Dransart accueillent, toute l'année, les familles pour des séjours de répit. Sur place, une équipe de professionnels habilités prend en charge le proche dépendant, permettant aux membres de la famille de se ressourcer. Un séjour sur mesure, individualisé, associant soins, bien-être et loisirs.

Retrouvez ci dessus le témoignage d'Elodie et Louis Dransart





A Etaples-sur-Mer, avant les traditionnelles joute à canotes et course à la godille, dépôt de gerbes au calvaire des marins pour rendre hommage aux marins disparus. A cette occasion, la SNSM s'est vu remettre la recette des inscriptions de la joute à canotes. Rappelons que chaque jour, ces hommes et ces femmes portent secours bénévolement aux personnes en difficulté en mer, de la plage jusqu'au large.



A Warluzel, à l'invitation de Damien Bricout, maire de la commune, pour une « triple » inauguration : la restauration de l'église, de l'ancienne école et de la salle des fêtes. Félicitations au maire et au conseil municipal de ce village de 230 âmes pour avoir préservé et restauré le patrimoine communal.



Pour la 2ème année consécutive, les Services Publics de l'Emploi Local de Montreuil et Boulogne se sont réunis pour évoquer l'emploi dans toutes les filières maritimes.

En présence de Franck Tindiller, maire d'Etaples, de Dominique Consille, Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer, de Paulette Juilien-Peuvion, conseillère régionale, cette matinée de travail a été l'occasion d'échanges constructifs sur l'attractivité des métiers à renforcer, les difficultés de recrutement, les actions engagées pour porter à connaissance la myriade de de métiers et formations proposés.



A la rencontre de Marc Delaby, maire d'Airon-Notre-et des membres du Conseil Municipal qui ont souhaité m'interpeller sur l'état de l'église.





Inaugurée en 2010, la maison de santé de Blangy-sur-Ternoise a été baptisée du nom d'Arthur Lemaitre, l'une des grandes figures qui a marqué la commune en tant que médecin et maire. Aujourd'hui, cette maison de santé abrite de nombreux professionnels de santé et propose une offre de soins diversifiée sur la Communauté de Communes des 7 Vallées.



A l'invitation de Dominique Coquet, maire de Conchy-sur-Canche, à la 13ème édition de la fête des jardins d'automne, où j'y ai retrouvé Marc Bridoux, Président de la communauté de communes du Ternois.



Sur le site du Tri Valorisation Matière et Énergie (TVME) du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets ménagers à Henin-Beaumont



A Pernes, à l'invitation de Hubert Degreve, président de l'association des maires ruraux du Pas-de-Calais qui a accueilli Dominique Faure, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Ruralité. Un temps d'échanges avec les parlementaires et les élus pour évoquer les nombreuses problématiques rencontrées par ces communes rurales qui se voient accorder des moyens toujours plus restreints pour assumer leurs compétences.





A Boulogne-sur-Mer, avec Catherine Deroche, Senatrice et Présidente de la Commission des Affaires Sociales, à l'invitation de l'association des infirmiers libéraux de la Côte d'Opale sur le thème « IDELS : entre résilience et refondation ». L'occasion de mettre en lumière les difficultés quotidiennes de ces femmes et de ces hommes qui sont pourtant indispensables dans le parcours et la coordination des soins au patient. Lors de cette réunion, plusieurs propositions d'actions locales et concrètes ont été apportées pour améliorer leurs conditions de travail.



A l'invitation de Frédéric Leturque, Président de l'Association des Maires du Pas-de-Calais, je suis intervenu à l'issue du conseil d'administration pour évoquer la gestion du trait de côté avec les élus.



A la gendarmerie d'Ecuire, autour de Dominique Faure, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Ruralité, table ronde avec les forces de l'ordre de l'arrondissement.

Problématique des migrants avec la hausse des interventions, augmentation des violences intra familiales étaient au cœur des discussions.



## LE PARLEMENT DE LA MER



Après son lancement officiel le 4 février 2022 et à l'occasion des Assises de l'économie de la mer en région Hauts-de-France, le Parlement de la Mer s'est réuni en séance plénière ce lundi à Dunkerque. Les acteurs de la communauté maritime régionale ont ainsi évoqué les grands enjeux de notre façade maritime.



**Le Parlement de la Mer des Hauts-de-France a décidé de créer un prix de thèse, dans le but de valoriser la connaissance et la recherche dans les domaines intéressant la mer et le littoral des Hauts-de-France et de renforcer le lien entre acteurs académiques et décideurs publics et privés.**

Pour l'édition 2022, la lauréate retenue par le jury est Julia MOUGIN, docteur en microbiologie moléculaire pour sa thèse intitulée « Approches microbiologiques

et moléculaires pour lutter contre la vibriose du bar (*Dicentrarchus Labrax*) » portant sur l'analyse des conditions de contamination du bar d'élevage par des bactéries de type vibrio, dans l'objectif de contribuer au développement d'une aquaculture durable, innovante et compétitive.

Félicitations à Julia MOUGIN ainsi qu'aux autres candidats dont je salue la grande qualité des travaux de recherche présentés et leur ouverture sur l'international. Il est primordial de soutenir et maintenir les chercheurs en France !



**AUX COMMÉMORATIONS DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE  
À MERLIMONT ET MONTREUIL-SUR-MER**





A Wimereux pour découvrir l'exposition sur le thème de la seconde guerre mondiale.



A Paris, à l'invitation de Frédéric Leturque, président de l'Association des Maires du Pas-de-Calais pour accueillir les élus du département à l'occasion du Congrès des Maires de France



Accompagné de mon épouse Isabelle, à la soirée orchestrée par la compagnie de gendarmerie d'Ecures sous les ordres du chef d'escadron Stéphanie Hersand.

L'occasion d'adresser mes remerciements appuyés et ma reconnaissance à l'ensemble des forces de l'ordre qui garantissent au quotidien la sécurité publique de nos territoires en protégeant les biens et les personnes et en portant secours aux populations.





Au Centre de Secours et d'Incendie d'Etaples sur Mer, de Berck-sur-Mer et de Montreuil-sur-Mer pour célébrer la Sainte Barbe.

L'occasion pour nos sapeurs-pompiers de se retrouver, d'honorer les disparus et de se voir remettre différentes distinctions, en présence des élus et des autorités.

Traditionnel moment de rassemblement et de convivialité, la Sainte Barbe est l'occasion de rendre hommage aux sapeurs pompiers professionnels et volontaires ainsi qu'à tous les personnels administratifs et techniques des centres de secours.

Soutien, respect et reconnaissance aux femmes et aux hommes, mobilisés et engagés au quotidien, au risque de leur vie, au service de la population



A l'invitation de Jean-Claude Berrod, président du Mouvement Européen du Touquet, où j'ai présenté le rôle de la Commission des Affaires européennes du Sénat



## AVEC LA REGION HAUTS-DE-FRANCE



La [Région Hauts-de-France](#) mobilisée auprès des communes et des intercommunalités !

Conformément à son engagement, la Région Hauts-de-France a adopté fin septembre sa nouvelle politique territoriale après concertation des élus.

A Campigneulles-les-Petites, Christophe Coulon, Vice-président en charge de la Ruralité et Guislain Cambier, Vice-président en charge de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles sont venus présenter le dispositif aux 164 maires de l'arrondissement et présidents d'intercommunalité.

Intitulée « Aides aux Communes et aux Territoires » (ACTes), cette politique d'aménagement du territoire se déclinera en trois volets :

- Mobilisation d'un fonds d'aide aux communes rurales de moins de 2000 habitants pour la réalisation de projets locaux
- Mobilisation d'un fonds pour la réalisation de projets structurants répondant à l'ambition
- Renouveau du dispositif de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs

En faveur des communes et de ses habitants, ce soutien financier aux projets portés par les collectivités locales et notamment en milieu rural, s'inscrit dans la dynamique régionale engagée pour l'emploi, la modernisation et le développement de notre économie, la transition énergétique avec la rev3, et la mobilité.

## INFORMATIONS

LA CAMPAGNE 2023 POUR LE FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA) SERA OUVERTE DU 2 JANVIER AU 17 FÉVRIER.

Retrouvez les informations sur [Calaméo](#).

